



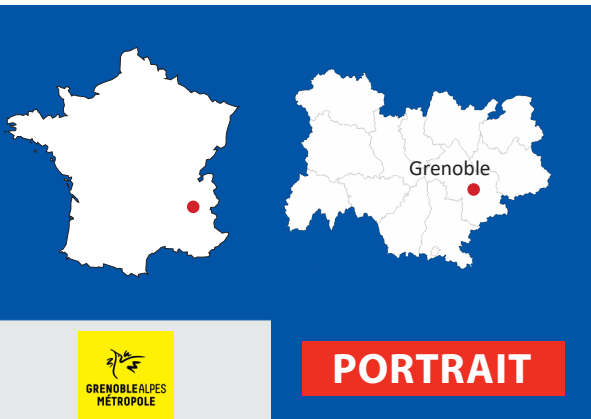
MÉTROPOLE DE GRENOBLE

« L'accélération des transitions au coeur des Alpes »

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Dès sa première candidature en 2007, Grenoble-Alpes Métropole a pu expérimenter l'effet moteur de la démarche Cit'ergie. La demande de labellisation avait alors permis de recenser et de valoriser l'ensemble des actions menées par la collectivité sur les thématiques climat-air-énergie, et d'initier des collaborations fortes entre services et élus, notamment concernant les volets habitat et transports du Plan Air Climat. Relancée en 2018, la démarche Cit'ergie a stimulé le processus d'amélioration continue de la politique énergétique et climatique, alors que le cadre a fortement évolué ces dernières années, avec en particulier :

- L'évolution du périmètre de 28 à 49 communes le 1^{er} janvier 2014.
 - Le passage en métropole au 1^{er} janvier 2015, et l'acquisition à cette occasion de nouvelles compétences stratégiques.
- L'ensemble des démarches engagées depuis 2015 ont été intégrées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Métropolitain, et Cit'ergie permettra d'en suivre la mise en œuvre dans la durée.



PORTRAIT

Type de collectivité : Métropole
 Nombre de communes de l'EPCI : 49
 Population : 443 123 habitants
 Région : Auvergne Rhône-Alpes
 Département : Isère
 Obtention du label : 2007 - 2012 - 2019
 Niveau actuel du label : Cit'ergie

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n°3.2.2 (Référentiel 2018) - Une centrale bois pour alimenter le réseau de chaleur

Avec la mise en service de la centrale Biomax début 2020, Grenoble-Alpes Métropole fait un grand pas vers l'objectif d'un réseau de chaleur alimenté à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération. Cette centrale au bois, qui remplacera une chaufferie au fioul lourd, produira 220 GWh d'énergie par an (183 GWh de chaleur et 37 GWh d'électricité) et alimentera entre 15 000 et 20 000 logements en chauffage urbain et 10 000 logements en électricité.

ILS ONT DIT...

« Grenoble-Alpes Métropole n'a eu de cesse, depuis l'adoption de son premier plan climat en 2005, de placer la transition écologique et énergétique au cœur de son action. Sur un territoire marqué par le dérèglement climatique, le nouveau plan climat air énergie du territoire, en cours d'adoption, marque une nouvelle étape. La démarche Cit'ergie nous a permis de poser les bases d'un suivi précis de nos engagements et sera la clé de l'atteinte de nos objectifs pour le futur. »

Jérôme DUTRONCY, Vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité

EN SAVOIR



Chef du service Environnement Air Climat

William MEUNIER

04 76 59 56 67 - william.meunier@lametro.fr

Site de la collectivité : www.lametro.fr

Conseillers Cit'ergie : Léo GENIN

MÉTROPOLE DE GRENOBLE

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

L'acquisition de nouvelles compétences stratégiques en janvier 2015 s'est traduite par l'élaboration coordonnée de plusieurs plans structurants étroitement articulés avec le PCAET et la démarche Cit'ergie :

- Le Schéma Directeur Energie (SDE 2017) présente une stratégie ambitieuse d'évolution des réseaux de distribution ;
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui comprend plusieurs mesures ambitieuses (risque et résilience, qualité de l'air, adaptation au changement climatique...) et généralise un objectif de performance énergétique supérieure de 20 % à la réglementation thermique RT 2012 pour les bâtiments neufs ;
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU 2019) qui présente de nombreuses orientations et actions pour réduire la dépendance à la voiture.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Le passage en Métropole se traduit également par l'élaboration d'un Schéma directeur immobilier, qui va permettre de rationaliser et d'optimiser le patrimoine métropolitain avec la construction d'un siège à très haute performance environnementale (labellisation Passivhaus). En parallèle, plusieurs opérations exemplaires ont été menées, avec la construction d'un Technicentre Métrovélo en ossature bois et une sobriété dans le dimensionnement des équipements, ou encore la construction d'ombrières photovoltaïques sur les Parkings-Relais (puissance : 740 kWc).

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La plateforme chimique de Pont de Claix a été raccordée au Réseau de Chaleur Urbain (RCU, classé en 2018) afin de contribuer à l'objectif ambitieux de 85 % de chaleur d'origine renouvelable et de récupération dans le RCU d'ici 2025. En complément, la construction de 4 réseaux de chaleur secondaires 100 % bois est planifiée sur le territoire. Depuis 2016, la Métropole a mené de nombreux travaux sur la station d'épuration Aquapôle, et notamment la construction d'une unité de production de biométhane provenant des boues d'épuration, dont une partie est injectée sur le réseau (1^{ère} nationale).

MOBILITE

La Métropole est très engagée pour réduire la pollution atmosphérique sur son territoire. Lauréate en 2016 du « Ticket Vert » pour sa démarche « Métropole Apaisée », elle est également la première métropole à généraliser la vitesse de 30 km/h dans les communes de son territoire.

Après une expérimentation de Zone à Circulation Restreinte sur la ville centre en 2017, la Métropole a élargi ce dispositif le 2 mai 2019, avec l'entrée en vigueur de la ZFE (Zone à Faibles Emissions) qui limite l'accès des véhicules utilitaires légers et poids lourds les plus polluants sur 28 communes. Dans le cadre du PDU 2030, la Métropole s'est enfin engagée à consolider sa stratégie modes doux, avec la mise en œuvre d'un Plan Vélo et d'un Plan piéton métropolitain.

ORGANISATION INTERNE

Depuis 2005, la Métropole dispose d'un Observatoire qui permet d'assurer un suivi annuel des objectifs de sa politique climat-air-énergie.

Le Syndicat mixte des mobilités a engagé un programme de renouvellement de son parc de bus qui permettra d'avoir une flotte 100 % basses émissions (électrique, Gaz Naturel Véhicule renouvelable, hydrogène) d'ici 2021. Un programme similaire est lancé par la Métropole pour les bennes à ordures ménagères, qui seront 100 % GNV en 2030.

COMMUNICATION ET COOPERATION

La Métropole favorise la mise en place d'une gouvernance inter-territoriale pour une prise en compte des enjeux à l'échelle du grand territoire. La coopération avec les communes sera pérennisée via une charte d'engagement alignée avec les objectifs du PCAET métropolitain.

Le programme Mur | Mur, initié en 2009, a déjà bénéficié à plus de 6 500 logements, permettant de réaliser de 35 à 60 % d'économies d'énergie. Un objectif de rénovation de 25 000 logements collectifs et 4 000 maisons individuelles est fixé pour 2030.

Enfin, le Syndicat mixte des mobilités a lancé récemment l'opération « Je plaque ma caisse » afin de sensibiliser 1 000 volontaires souhaitant se tourner vers d'autres pratiques de déplacement moins polluantes.



1 - Biomax, la nouvelle centrale au bois du réseau de chaleur



2 - La Zone à Faibles Emissions



3 - Opération Mur/Mur

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr